

Jacques [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

**Etablissement public du musée et du
domaine national de Versailles**

Château de Versailles

RP 834 - 78008 Versailles

Lettre recommandée avec AR

Le 19 juillet 2011

A l'attention de Monsieur Jean-Jacques AILLAGON

Copie : Madame Ariane de LESTRANGE

Monsieur le Président,

Nous avons eu l'honneur de vous rencontrer à l'occasion du pique-nique citoyen que vous avez eu le bonheur d'organiser à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. Les bords du canal, colorés de blanc par les nombreux participants qui avaient suivi vos recommandations, étaient un ravissement que les impressionnistes auraient apprécié.

Le site officiel de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles, dont vous êtes le directeur de la publication (réf : mention légales du site), incitait à participer à cette manifestation sachant que chacun devait être vêtu de blanc et que, à cette condition, il serait possible d'assister gratuitement aux « Grandes eaux musicales » le matin et avec une restriction l'après midi.

Avec de la famille de province, nous sommes entrés en voitures dans le parc du château par la porte Saint Antoine, vers 11 heures. Ensuite nous nous sommes dirigés vers les jardins pour assister aux « Grandes eaux musicales ». Un poste de péage à pied, situé au bas des jardins, autorisait leur accès contre le paiement de 8 euros par personne.

Nous avons fait valoir au préposé qui nous a refusé l'accès que celui-ci était gratuit pour les participants du pique nique, vêtus de blanc. Nous avons alors rencontré le responsable (Jacques..) qui nous a affirmé ne pas avoir d'instruction particulière concernant les participants du pique-nique et que la gestion de l'accès aux grandes eaux musicales était administrativement indépendante de celle du château. De plus qu'il n'y avait aucune possibilité de joindre les responsables du château.

Nous lui avons alors montré le contenu du site sur un « Iphone ». Il a malgré tout maintenu le refus de l'accès devant plusieurs dizaines de personnes qui ont manifesté leur colère, leur frustration, et leur dépit devant une telle tromperie. Le groupe s'est séparé en se promettant que l'affaire n'en resterait pas là et que les médias seraient informés.

En arrivant au pique-nique, nous vous apercevons, Monsieur le Président, en train de répondre à une interview pour la presse télévisée. A la fin de celle-ci, nous vous abordons pour vous faire part de notre mésaventure. Pendant que nous vous informons, nous apercevons le responsable de l'accès aux grandes eaux (Jacques ... !) dans le stand d'accueil du pique-nique en discussion avec une personne. Vous vous dirigez vers elle et lui faites part de nos propos.

Nous comprenons qu'il s'agit du responsable de l'organisation du pique-nique citoyen, Laurent Brunner, qui affirme sur un ton péremptoire que l'accès gratuit aux grandes eaux n'était qu'une dérogation pour les seuls participants qui venaient du château et devaient traverser les jardins pour se rendre au pique-nique.

Nous vous avons alors montré sur un « Iphone » le texte du site et vous avez indiqué que nous avons raison. Vous avez alors menacé Laurent Brunner de quitter la manifestation, car nous n'étions pas les premiers à vous avoir interpellé à ce propos.

Laurent Brunner vous a alors tenu des propos rassurants et désobligeants vis à vis de ceux qui ont été victimes de cette situation en minimisant la portée de l'incident « Président, ce n'est pas pour quelques personnes.....), condescendant « qu'ils s'estiment heureux que cette manifestation soit gratuite » et menaçant « Si ça continue, je n'organiserai plus ces pique-niques »

Il ressort que le responsable de l'accès aux grandes eaux (Jacques), contrairement à ses affirmations, était en relation étroite avec son patron Laurent Brunner, Directeur Général de Château de Versailles Spectacles dont l'unique objet est le profit. Ce dernier a, en toute connaissance, enfreint vos instructions diffusées par votre site en interdisant l'accès gratuit aux grandes eaux aux participants du pique-nique dans l'espoir de recettes supplémentaires. Le responsable de l'accès (Jacques..) a proposé, à un moment, de faire un tarif de groupe! Nous sommes bien là devant une tromperie mercantile.

Aussi, Monsieur le Président, au nom des dizaines de personnes qui ont été victimes de la décision de Laurent Brunner nous vous demandons des excuses publiques par les médias et des sanctions que vous jugerez opportunes vis-à-vis de celui qui, à notre avis, ne mérite pas d'exercer ses fonctions qui portent préjudice à l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Jacques [REDACTED]

Pièces jointes :

Copie du texte du site

Ticket d'entrée par la porte Saint Antoine

Copie du site du Château de Versailles

Déjeuner sur l'herbe le 14 juillet 2011

14 juillet 2011

Grand pique-nique républicain sur le Grand Canal

Plan d'accès

Cette année, le pique-nique aura de nouveau lieu au bord du Grand Canal, à l'endroit dit du bassin du Fer-à-Cheval. Afin que la douceur estivale et l'esprit de convivialité soient à leur comble.

Un Village Terroir dédié aux producteurs locaux, des fanfares, un bal musette et autres surprises viendront animer cette journée. Convivialité, échanges, rencontres et découvertes feront de cet événement une vraie fête !

Une consigne vestimentaire simple est à respecter : venir tout de blanc vêtu.

Toutes les personnes habillées en blanc pourront accéder gratuitement aux Grandes Eaux musicales du matin par la cour des Princes, par les grilles de la Reine, Saint-Antoine ou des Matelots (accès aux jardins de 9h à 12h) .

Pour les Grandes Eaux musicales de l'après-midi, l'accès gratuit pour les personnes vêtues de blanc se fera uniquement par les grilles de la Reine, Saint-Antoine ou des Matelots. L'entrée par la cour des Princes sera payante.

Billetterie en ligne

Version web

Accueil

Ticket d'entrée

